

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye – Vully (EBBV) du 23 avril 2026 à 19 h 00 à Delley

1. Ouverture de l'assemblée

M. Sébastien Formica, président, ouvre l'assemblée à 19 h 00 en souhaitant la bienvenue aux délégués dans la commune de Delley-Portalban et remercie cette dernière de nous accueillir ce soir.

M. le président relève qu'il s'agit de la dernière séance pour les représentants des communes fribourgeoises pour la législature 2021-2026.

L'assemblée est informée que la séance de ce soir est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal et ensuite supprimé.

L'assemblée a été convoquée par invitation personnelle envoyée par courriel le 24 mars 2026, par insertion dans la FAO du canton de Fribourg pour les communes fribourgeoises et au pilier public pour les communes vaudoises, conformément à l'article 14 des statuts. La question est posée à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, M. Sébastien Formica donne lecture de l'ordre du jour, soit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025
4. Comptes et rapports de gestion de l'exercice 2025
 - a) Présentation
 - b) Rapport de l'organe de révision
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation des comptes 2025
5. Demande de crédit d'investissement de CHF 110'000'000.00 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière

- c) Approbation du crédit d'investissement pour les travaux de construction
- 6. Demande de crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2026
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation du crédit budgétaire supplémentaire
- 7. Information sur le plan financier 2026-2030
- 8. Informations du CoDir
- 9. Divers
 - a) Dates des prochaines séances.

Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, il est directement passé au point 2.

2. Contrôle des présences

M. le président mentionne que plusieurs personnes se sont excusées ce soir (voir liste des présences annexées).

M. Sébastien Formica informe que ce sont 46 voix qui ont été distribuées étant donné que la commune de Gletterens n'est pas présente. La majorité absolue étant de **24 voix**.

Il poursuit en rappelant que les scrutateurs ont été nommés lors de la constitution de l'assemblée. Pour ce soir, M. Fabien Baumann est désigné scrutateur avec les remerciements du président.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025 ne sera pas lu étant donné qu'il a été envoyé aux délégués avec la convocation. La question est posée à l'assemblée quant à savoir si elle a des remarques ou des demandes de modifications.

Ceci n'étant pas le cas, il est passé à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025. Ce dernier est accepté à l'unanimité par main levée à l'aide des bulletins de vote.

M. Sébastien Formica remercie Mme Laurence Baliacas pour la rédaction du procès-verbal.

4. Comptes et rapports de gestion de l'exercice 2025

a) Présentation

La parole est passée à M. Yann Vollenweider pour la présentation des comptes 2025. Il précise que les comptes 2025 sont légèrement en dessous de la prévision budgétaire, soit :

Comptes par nature	Comptes 2025	Budget 2025	Variation
30 Autorités et personnel	56 230.20	114 000.00	-57 769.80
31 Biens, services, charges d'exploitation	35 069.50	32 500.00	2 569.50
34 Charges financières	24 518.88	110 000.00	-85 481.12
44 Revenus financiers	-1.45	0.00	1.45
46 Participations	-115 817.13	-256 500.00	-140 682.87
Résultat	0.00	0.00	

La classification par fonction est également présentée, soit :

	Regroupement par fonction	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart
011	Législatif	5 301.85	10 300.00	-4 998.15
012	Exécutif	44 125.60	93 000.00	-48 874.40
022	Services généraux, autres	23 619.40	31 200.00	-7 580.60
720	Traitement des eaux usées	-97 796.22	-245 000.00	-147 203.78
961	Intérêts	24 749.37	110 500.00	-85 750.63
	Résultat	0.00	0.00	

M. Yann Vollenweider explique que la plupart des investissements sont liés aux études concernant la création de la STEP et de nos réseaux. La plupart des appels d'offres sont toujours en cours. La seule bonne nouvelle est les 3 ATF obtenues pour cette même période avec des taux d'intérêts relativement bas.

De ce fait, les communes se verront rembourser les montants suivants selon la clé de répartition :

<i>Répartition par commune selon clé de répartition</i>		2025 Part à remb.	2025 Comptes	2025 Budget
Avenches	18,52%	26 054.47	21 449.33	47 503.80
Belmont-Broye	27,22%	38 293.88	31 525.42	69 819.30
Cudrefin	7,68%	10 804.44	8 894.76	19 699.20
Delley-Portalban	4,88%	6 865.32	5 651.88	12 517.20
Faug	3,13%	4 403.37	3 625.08	8 028.45
Gletterens	4,81%	6 766.85	5 570.80	12 337.65
Grolley-Ponthaux	11,66%	16 403.62	13 504.28	29 907.9
St-Aubin	8,81%	12 394.16	10 203.49	22 597.65
Vully-les-Lacs	13,29%	18 696.75	15 392.10	34 088.85
	100,00%	140 682.87	115 817.13	256 500.00

La présentation étant terminée, il est passé au point suivant.

b) Rapport de l'organe de révision

M. le président informe que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu étant donné qu'il était joint aux documents envoyés avec la convocation de ce soir (voir annexe).

Il est alors demandé à l'assemblée des délégués si elle a des questions. Ceci n'étant pas le cas, il est passé au point suivant.

La parole est passée à M. Théodore Lavanchy qui donne lecture du message 2026-01 de la CoFin.

c) Rapport de la commission financière

La commission financière, composée de Mme Anita Moullet et MM. Théodore Lavanchy et Fabien Aeby, s'est réunie avec le CODIR le mercredi 18 mars 2026 à la salle 1753 de l'Hôtel de Ville à Avenches. Elle a étudié avec attention les trois objets portés à l'ordre du jour de la prochaine séance des délégués, à savoir les messages :

- 2026-01 : Rapport de Gestion 2025
- 2026-02 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 110'000'000 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement
- 2026-03 : Crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2026.

Le CODIR était représenté par Mme Karine Guisolan, comptable, M. Michel Verdon, président du CODIR, MM. Jan Salzmann et Yann Vollenweider. M. Jonas Margot représentait le bureau RWB. Cette rencontre s'est déroulée dans un excellent esprit de collaboration et nous remercions les personnes présentes. La majorité des questions de la commission financière ont été répondues à sa grande satisfaction.

La commission financière, dans la même composition, s'est réunie le mercredi 1er avril dans les locaux de l'administration communale à Domdidier pour discuter des messages à l'ordre du jour et vous propose les rapports détaillés suivants.

Message 2026-01 : Rapport de Gestion 2025

La COFIN a pris connaissance du rapport de gestion 2025 ainsi que des comptes y relatifs. Elle laisse le soin aux délégués de se prononcer sur la gestion et, dans ce qui suit, traite uniquement les comptes.

Elle relève que les comptes détaillés ont été transmis à la suite du rapport de l'auditeur, en même temps que les autres messages présentés. Toutefois, le traitement du message 2026-02, particulièrement conséquent, lors de la séance entre la COFIN et le CODIR, a en partie éclipsé la discussion des comptes.

Après analyse détaillée des comptes, la COFIN constate qu'ils sont conformes à l'état d'avancement du projet.

Sur le plan financier, les comptes 2025 présentent un résultat à l'équilibre, avec des charges nettement inférieures au budget. Cette situation s'explique principalement par un rythme d'avancement des études plus lent que prévu. Ceci se reflète également dans le niveau des investissements, inférieurs aux montants budgétés, qui montre l'approche prudente du CODIR lors de l'établissement du budget.

La COFIN relève que cette évolution est cohérente avec la phase actuelle du projet, marquée en 2025 par la consolidation technique et administrative, la finalisation des projets d'ouvrage pour la STEP et les réseaux, ainsi que la préparation des appels d'offres et l'avancement du dossier du permis de construire.

À ce stade, l'endettement reste par ailleurs maîtrisé, en lien avec une mobilisation progressive des financements.

Dans ce contexte, le bilan financier ainsi que les comptes de fonctionnement et d'investissement ne présentent pas d'éléments particuliers à signaler et apparaissent en adéquation avec l'avancement global du projet.

Au vu de ce qui précède, la COFIN émet un préavis favorable à l'adoption des comptes 2025 inclus dans les rapports sur la gestion 2025 et propose d'en approuver la décharge au CODIR.

Pour la commission financière
Théodore Lavanchy

M. le président remercie M. Théodore Lavanchy pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée des délégués si elle a des questions sur les trois points précédents.

Ceci n'étant pas le cas, il est passé à l'approbation des comptes 2025 à main levée à l'aide des bulletins de vote.

Oui : 46

Non : 0

Abstention : 0.

Les comptes 2025 sont ainsi approuvés à la majorité.

5. Demande de crédit d'investissement de CHF 110'000'000.00 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement

a) Présentation

La parole est passée à M. Michel Verdon, président du CoDir.

Bien que les chiffres ont déjà été dévoilés et les explications y relatives fournies lors de la séance du 12 mars 2026 à laquelle les exécutifs étaient convoqués, les débats de ce soir restent ouverts car la votation de ce crédit est un moment clé de l'Association.

M. Michel Verdon donne le détail des chiffres qui compose le montant de CHF 110'000'000.00, à savoir :

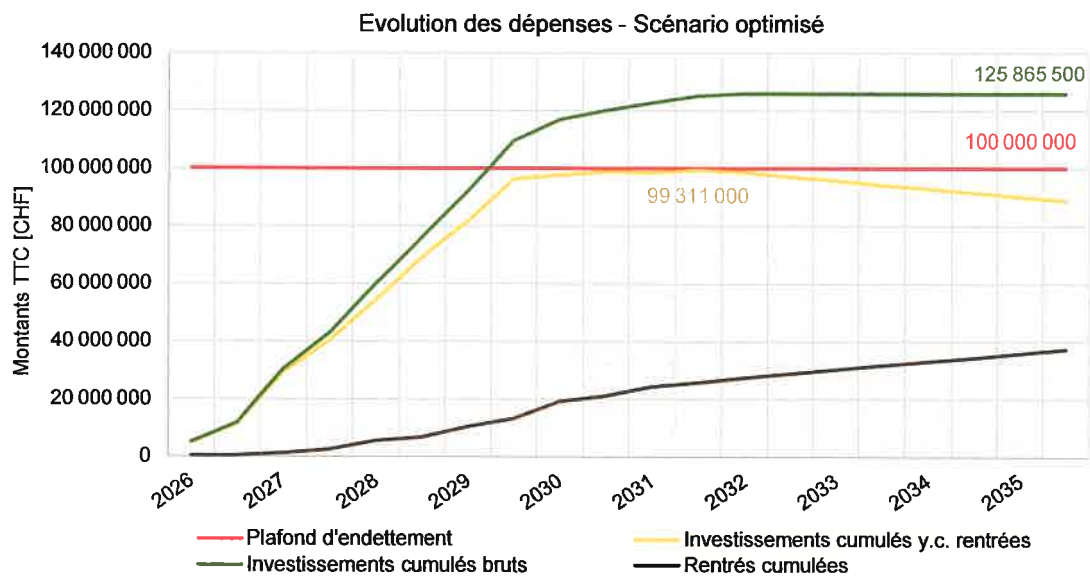
Crédits d'investissement de l'association	Montant (CHF HT)	Montant (CHF TTC arrondi)
Crédits d'investissement votés		
Crédit d'études et complément (messages 2024-07 et 2024-10)	3'760'000	4'065'000
	2'120'000	2'292'000
Crédit d'études de détail (message 2025-02)	500'000	540'500
Dépense liée travaux Salavaux	54'000	58'000
Total engagé	6'434'000	6'955'500
Crédit d'investissement à voter (présent document)		
Travaux STEP	79'783'000	86'245'000
Travaux réseaux de raccordement	30'215'000	32'663'000
Montant total des devis	109'998'000	118'908'000
Total à voter arrondi (message 2026-02)	110'000'000	118'910'000
Total des crédits d'investissement et dépenses liées	116'434'000	125'865'500
Remboursement de TVA (8.1%)		- 9'431'500
Subventions cantonales et fédérales estimées	- 9'750'000	- 9'750'000 (HT)
Part totale à financer par l'EBBV (arrondi)	106'684'000	106'684'000

Le total des crédits d'investissement se montera à CHF 116'434'000.00 mais, lorsque les subventions cantonales et fédérales seront déduites, la STEP coûtera CHF 106'684'000.00.

Pour toutes les communes que nous représentons, CHF 110'000'000.00 est le projet le plus important que la région ait à faire face. Nous passons d'une STEP à CHF 90'000'000.00 à une STEP qui va se terminer à CHF 110'000'000.00 demandé ce soir. Pour le CoDir, l'essentiel est d'être certain que les coûts sont bien maîtrisés. Pour le référendum à venir en septembre prochain, nous devons rassurer nos citoyens que nous ne sponsorisons pas les industries établies sur le site du PAC Agrico et que le coût moyen par habitant estimé resterait bien le même. On pourrait ensuite se demander pourquoi le CoDir n'est pas venu avec une adaptation

du plafond d'endettement. Il s'agit du résultat des séances régulières. Les chiffres sont tellement élevés, que la pression a été posée sur le BAMO.

La parole est ensuite passée à M. Jonas Margot qui donne des explications sur le financement de CHF 126'000'000.00 TTC avec un plafond de CHF 200'000'000.00. L'Association, assujettie à la TVA, paie la TVA pour la retoucher le trimestre ou semestre qui suit. Il n'est donc pas nécessaire d'emprunter ce montant de TVA. Il en va de même pour une bonne partie des subventions qui sont versées au fur et à mesure des dépenses annuelles. Nous pouvons donc payer les factures sans avoir besoin d'emprunter de l'argent. Le plafond d'endettement n'est pas un plafond maximum. C'est un endettement qui couvre les dettes et les factures ouvertes. Nous avons donc les rentrées de subventions et de remboursement de TVA qui sont acquises, les contributions des communes et des tiers à l'amortissement. Cela nous permettra de faire des rentrées dès la mise en service de la STEP en 2029. La dernière tâche est la planification optimisée des investissements afin de pouvoir étaler et éviter de dépasser le plafond. Il y a entre 8 et 9 millions de divers et imprévus, ce qui permet une certaine marge. Pour terminer, M. Jonas Margot mentionne que si le crédit est accepté, il devra être fait dans le respect du plafond. Le CoDir ne pourra emprunter plus que les CHF 110'000'000.00.



M. Michel Verdon remercie M. Jonas Margot pour les explications apportées. Il précise qu'il s'agit d'un défi que le CoDir a décidé de relever. Le CoDir sera toujours attentif aux coûts et aux revenus. Dans l'avancement du projet, il n'est toutefois pas exclu que le plafond devra être relevé.

Vu que le montant demandé dépasse les CHF 40'000'000.00 et, selon les statuts et si le crédit de ce soir est accepté, cela doit être soumis à référendum auprès des 9 communes membres de l'EBBV. La date de la votation populaire retenue est le 27 septembre 2026.

La présentation étant terminée, la parole est passée à M. Fabien Aeby pour la lecture du rapport de la commission financière.

b) Rapport de la commission financière

Message 2026-02 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 110'000'000 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement

Plafond d'endettement - la COFIN ne peut pas formellement approuver un crédit d'investissement supérieur au plafond d'endettement. Elle comprend l'engagement du CODIR de ne pas dépasser ce plafond mais tient à relever que la marge de manoeuvre financière pour exécuter le projet est insuffisante. Les communes partenaires peuvent s'attendre à un relèvement du plafond d'endettement dans les prochaines années, très probablement en 2028 ou 2029.

La COFIN approuve que le décompte du crédit soit hors taxe (HT). La TVA pourra être récupérée de manière régulière par l'EBBV et ne devrait pas peser sur le plafond d'endettement.

Pour éviter un dépassement du plafond d'endettement, le CODIR prévoit un report des frais non nécessaires, comme l'installation des panneaux solaires sur les bassins. Ces derniers sont à la charge de l'EBBV, Groupe E ayant refusé d'installer ces éléments. Ce point est jugé délicat car il est plus aisé, et donc probablement moins coûteux, d'installer ces panneaux sur des bassins vides que durant l'exploitation. Notons encore que les éventuelles subventions pour le biogaz et les panneaux photovoltaïques n'ont pas été prises en compte dans le crédit d'investissement.

Les communes doivent s'attendre à une augmentation de leurs dépenses d'épuration dès l'année prochaine car les coûts des amortissements de l'EBBV vont devenir significatifs. Par contre, les coûts à la fin du projet restent comparables aux coûts prévus lors de l'établissement de l'EBBV. La COFIN rend attentive les communes, surtout celles dont les infrastructures actuelles sont amorties de longue date, que leur facture d'épuration va fortement augmenter ces prochaines années jusqu'à la mise en service de la STEP en 2029 et leur suggère d'intégrer ces montants à leurs prochains budgets.

La COFIN demande aux délégués de St-Aubin d'intercéder en faveur de l'EBBV pour l'abolition des taxes de raccordement. Ces taxes sont difficiles à justifier pour une station d'épuration qui traite ses eaux usées directement. Les communes partenaires seraient reconnaissantes du geste consenti.

L'augmentation principale des coûts du projet incombe aux réseaux et aux prétraitements industriels. L'ampleur des raccordements n'avait pas été correctement estimée. Le dépassement du plafond d'endettement se justifie aussi par le financement de la partie industrielle par l'EBBV et l'augmentation de la capacité totale de 40'200 équivalents habitants à 73'000. Le raccordement de Micarna augmente substantiellement le besoin en prétraitements, leur activité générant beaucoup de boues d'épuration. Sans ces deux augmentations, les coûts du projet auraient été bien moindres. Les montants liés aux frais de la dette, amortissements compris, sont couverts par Micarna. Par contre, les investissements sont totalement à la charge de l'EBBV.

Les revalorisations énergétiques permettent de limiter l'exposition du projet, notamment ses coûts d'exploitation, aux augmentations du coût des énergies. Avec la génération solaire, le biogaz et le couplage chaleur-force, la STEP disposera d'un bon niveau d'auto-suffisance. Elle pourra en outre fournir des engrais azotés aux exploitations environnantes qui sont demandeuses.

Des projets similaires, notamment celui réalisé dans la région d'Aigle, montre une bonne maîtrise des coûts lors de l'exécution des travaux. Les réalisations sont généralement

effectuées dans les budgets prévus. Le risque d'un dépassement majeur de budget pour la STEP est donc limité. C'est plus difficile d'avoir la même certitude pour les réseaux qui peuvent toujours se heurter à des problèmes géologiques imprévus.

En conclusion, la commission financière désire mettre en évidence les risques importants du plafond d'endettement actuel. Ce plafond limite la marge de manoeuvre financière pour la réalisation du projet. Le CODIR propose une exécution possible mais néanmoins peu plausible. Nous apprécions cependant les efforts consentis pour limiter les coûts du projet sans le dénaturer. L'état actuel des soumissions et le détail des éléments du projet et leur planification reflète une vision réaliste des coûts finaux sans pour autant garantir une tenue stricte des budgets.

En conséquence, les délégués, en acceptant ce message, doivent être conscients qu'un relèvement du plafond d'endettement du projet à deux-trois ans est préférable et semble inévitable.

Pour la commission financière
Fabien Aeby

Au terme de cette lecture, la parole est passée à l'assemblée pour ces questions :

M. Théodore Lavanchy demande s'il y a une marge de manoeuvre sur les subventions, si les taux pourraient changer. M. Jonas Margot lui répond qu'il n'y a pas une grande marge de manoeuvre sur la partie épuration. Le canton de Fribourg n'a pas de subvention au niveau de l'Etat et le subventionnement est très règlementé pour le canton de Vaud. Aujourd'hui, il n'y a pas de discussions pour avoir de nouvelles subventions au niveau de l'épuration. Par contre, nous n'avons pas acquis de subventions sur l'énergie. Il y a une petite marge de manoeuvre de quelques centaines de milliers qui sont toujours bienvenus et qui ne sont pas inclus dans les calculs sur le photovoltaïque, pour autant que cela soit toujours le cas en 2030. Sur le Biogaz, il y a des subventions de l'office fédéral sur les énergies sur les installations de Biogaz. Mais, on ne sait toujours pas si elles seront toujours là en 2030. Il est probable qu'il y ait des subventions supplémentaires qui aujourd'hui ne sont pas incluses.

M. Jean-Luc Amiet a une question sur les membres de l'Association et notamment sur la commune de Gletterens qui a été convoquée et qui est absente. Il demande si l'EBBV a des contacts avec eux. M. Sébastien Formica lui répond que, pour le cadre légal, afin de pouvoir statuer, voter et siéger, il n'est pas nécessaire que toutes les communes soient représentées. M. Michel Verdon mentionne que le CoDir a eu quelques échanges avec les administrateurs de la commune de Gletterens. Il trouve cependant regrettable qu'aucun des administrateurs ne soit présent ce soir. Dans le cadre du travail, la bonne nouvelle est que la commune de Gletterens a une association avec la commune de Delley-Portalban pour le traitement des eaux usées. De ce fait, M. Philippe Cotting, qui en est membre, les représente par ce biais. Bien évidemment, nous serions tous heureux que les choses redeviennent à la normale dans la commune de Gletterens et que l'on ait les représentants des autorités qui se joignent à nos débats et au projet. La parole est ensuite passée à M. Philippe Cotting qui précise qu'au CoDir il représente l'Association de l'épuration des eaux des 2 communes mais qu'il ne représente pas la commune de Gletterens. Chaque commune vote ce soir chacune pour elle. M. Sébastien Formica relève toutefois que M. Willy Schorderet avait été annoncé présent ce soir.

En complément à la lecture du rapport de la CoFin, M. Michel Verdon en revient sur le passage qui demande de manière élégante aux représentants de la commune de St-Aubin d'intercéder en faveur de l'abolition des taxes de raccordement. Le CoDir a pris de l'avance sur ce point. Ce ne sont pas les délégués de St-Aubin qui en ont été à l'initiative mais bien le CoDir qui a pris

rendez-vous par des échanges de mails et de réunions dans ce but. La décision n'est encore pas totalement actée. Cette démarche est déjà initiée.

M. Fabien Aeby souhaite faire un point plus personnel. C'est un projet technique qui va mettre ensemble nos communes sur un sujet qui est la préservation de nos sources et la qualité de nos eaux et leurs traitements. C'est vraiment un joli projet. Toutes les communes sont en train de regarder leurs finances, toutes les communes aiment toucher leurs taxes de raccordement. St-Aubin aura un avantage pour attirer des entreprises avec cet ouvrage. De manière générale, nous allons lier toutes nos communes avec cette Association ; il y a des coûts importants. Pour cette votation, nous serons les ambassadeurs lors de la votation populaire. Il est important que notre population soit informée et vote en connaissance de cause. Ce n'est peut-être pas le cas à Avenches mais beaucoup de station d'épuration nécessitent d'être remplacées rapidement dans notre région. Nous nous donnons de beaux avantages en acceptant de travailler ensemble. Nous lions nos communes pour les 30 prochaines années. En ce sens-là, c'est un beau projet technique réalisé par le BAMO mais aussi l'aspect de collaboration intercommunal qui est à relever.

M. Sébastien Formica demande si un calendrier est prévu au niveau de l'information à la population si la votation de ce soir est positive. M. Michel Verdon lui répond que le sujet a déjà été évoqué par le CoDir. Il faudra faire une campagne d'information du mieux possible. En l'état, deux séances publiques sont imaginées, une de chaque côté de la Broye. Un tout-ménage sera établi, des renseignements devront être pris quant au contenu de l'enveloppe liée au scrutin. Tout sera fait dans le respect de la légalité. Beaucoup de citoyens vont voter vu l'ampleur du chiffre.

La parole n'étant plus demandée. Il est passé au point suivant.

c) Approbation du crédit d'investissement pour les travaux de construction

Il est maintenant passé au vote pour la demande de crédit d'investissement de CHF 110'000'000.00 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement.

M. Sébastien Formica demande aux représentants des communes qui acceptent cet investissement de le faire à main levée à l'aide des bulletins de vote.

Ceci étant fait, le crédit d'investissement de CHF 110'000'000.00 HT pour les travaux de construction de la STEP régionale de l'EBBV et des réseaux de raccordement est ainsi accepté par l'assemblée des délégués :

Oui : 44

Non : 0

Abstention : 2

Au nom du Codir, M. Michel Verdon remercie très sincèrement l'assemblée des délégués pour la confiance accordée. Il relève avoir l'honneur et le plaisir de présider cette aventure. Il mentionne également l'excellent état d'esprit par le biais du pot commun alors que les cantons ne sont pas égaux par rapport aux subventionnements de tels ouvrages. Mais, dans le cadre du CoDir ou de l'assemblée des délégués, il ne sent pas de différence entre les cantons de Vaud et de Fribourg. Il vit avec un énorme plaisir l'intercantonalité de la Broye qui a bonne réputation. Il remercie encore l'assemblée en espérant que le CoDir sera toujours à la hauteur de ce projet.

La parole est passée à M. Jonas Margot pour la présentation du point suivant.

6. Demande de crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2026

a) Présentation

A son tour, M. Jonas Margot remercie l'assemblée au nom du BAMO et des mandataires qui travaillent sur ce projet pour la confiance accordée pour le crédit d'investissement voté en espérant que la population suivra également l'avis de l'assemblée des délégués.

Il poursuit sur le fait que, suite à la votation du crédit pour les travaux de construction de la STEP et des réseaux de raccordement, des investissements seront nécessaires en 2026 ce qui nécessite une mise à jour du budget des investissements 2026 tel que mentionné lors de la votation du budget 2026. Cela concerne notamment :

- la consommation de l'entier du restant des crédits études pour la finalisation des études du projet en préparation des travaux de construction ;
- le bouclage des dépenses liées aux travaux anticipés de pose de réseaux EBBV à Salavaux ;
- le début de dépenses liées au crédit d'investissement pour les travaux de construction de la STEP régionale et des réseaux de raccordement avec l'achat du terrain de la STEP, le rachat des études de la STEP tranche 1, la construction des réseaux de raccordement EBBV sur le site AgriCo et le début des travaux de la STEP.

Le montant supplémentaire à porter au budget des investissements 2026 se monte à CHF 7'900'000.-- HT selon le détail du tableau ci-dessous.

Ces montants seront financés par l'emprunt. La plupart de ces nouveaux investissements étant prévus en fin d'année 2026, les intérêts associés seront faibles en 2026 et seront couverts par le budget de résultats 2026 actuel.

	Montant au budget 2026	Crédit budgétaire supplémentaire	Budget 2026 total
Crédit études STEP et réseaux (messages 2024-07 et 2024-10)	1'500'000	1'360'000	2'860'000
Etude projet STEP EBBV, Tr2	400'000	255'000	655'000
Etude projet Réseaux de transport	400'000	510'000	910'000
Etude projet STEP EBBV, Tr1	700'000	595'000	1'295'000
Etudes de détail STEP EBBV (message 2025-02)	500'000	-	500'000
Pose conduite Salavaux (dépense liée)	-	40'000	40'000
Crédit travaux STEP et Réseaux (message 2026-02)	-	6'500'000	6'500'000
TOTAL CHF HT	2'000'000	7'900'000	9'900'000

Il précise que dans les CHF 6'500'000.00 figurent l'achat du terrain que l'EBBV pourra acheter pour CHF 6'300'000.00 d'ici cet automne si la votation populaire est positive. Dans ce montant figure également le rachat des études antérieures pour CHF 900'000.00 ainsi que la contraction

des réseaux Agrico qui est en train d'équiper son site afin de libérer les routes pour que l'EBBV puisse débiter les travaux à la fin de l'année. Dans ces routes, il y a déjà les conduites de l'EBBV qui viennent d'Avenches, de Salavaux et de St-Aubin. Ces conduites sont posées, financées par l'Etat mais qu'il faudra racheter. Toujours dans ce montant, le début des travaux STEP sont compris. Ce sont déjà des montants importants. L'entreprise de génie civil peut facturer dès les premiers coups de pioche.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'EBBV va tout dépenser. Si ce montant n'est pas dépensé en 2026, il le sera l'année prochaine. Au final cela représente un total d'investissement de presque CHF 10'000'000.00 pour 2026.

L'assemblée n'ayant pas de question, la parole est passée à M. Théodore Lavanchy pour la lecture du rapport de la commission financière.

b) Rapport de la commission financière

Message 2026-03 : Crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2026

Ce message vise à adapter le budget des investissements 2026 à la suite de la demande de crédit d'investissement pour la construction de la STEP régionale et des réseaux de raccordement (message 2026-02). Il intègre notamment le solde des crédits d'études pour finaliser le projet, le bouclage des travaux anticipés déjà engagés, ainsi que le démarrage des premières dépenses liées aux travaux, telles que l'achat du terrain, le rachat des études financées par l'ECPF et les premiers travaux préparatoires.

Le crédit budgétaire supplémentaire demandé, d'un montant de CHF 7'900'000 HT, sera financé par l'emprunt. Toutefois, dans la mesure où la majorité de ces investissements est prévue en fin d'année 2026, l'impact sur les comptes 2026 demeure limité, notamment en ce qui concerne la charge des intérêts, qui commencera à n'être payée qu'en 2027.

La COFIN soutient cette demande, considérant qu'elle s'inscrit dans la continuité logique du projet global et qu'elle permet d'assurer sa mise en œuvre opérationnelle.

Néanmoins, cette demande est étroitement liée à plusieurs conditions préalables, en particulier l'acceptation du message 2026-02, l'obtention du permis de construire ainsi que l'issue de la votation référendaire obligatoire. Au vu de ces éléments, la dépendance effective des dépenses prévues en 2026 apparaît liée à des facteurs externes importants. Le calendrier présenté peut ainsi être qualifié d'ambitieux, notamment quant à la capacité d'engager ces montants d'ici la fin de l'année.

La COFIN relève par ailleurs que, compte tenu de ces incertitudes, une intégration de ces montants dans le budget 2027 aurait également pu être envisagée.

Au vu de ce qui précède, la COFIN émet un préavis favorable à l'acceptation de ce message.

Pour la commission financière
Théodore Lavanchy

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour ses questions.

M. Alain Bally demande si dans les CHF 110'000'000.00 votés, les CHF 6'434'000.00 HT sont en dehors des CHF 110'000'000.00 et si les CHF 7'900'000.00 font partie des CHF 110'000'000.00 ou sont externes. M. Jonas Margot explique que dans les CHF 7'900'000.00 figure CHF 1'300'000.00 de crédit d'études et les dépenses extraordinaires. Cela ne change pas le total global présenté. Les CHF 6'500'000.00 n'étant pas encore acceptés, on ne peut encore les dépenser.

M. Fabien Aeby relève qu'il y a 3 conditions, dont une a été résolue et la 2^e dépendra de la votation. La 3^e est par rapport au permis de construire. Ou en est-on du permis de construire, quelles sont les voies de recours possibles ? M. Michel Verdon lui répond que le permis de construire a été délivré le 1^{er} avril 2026, soit les 8 permis qui sont sur l'ensemble du PAC Agricole. Le délai de recours est de 30 jours, déduction faite des jours fériés. Cela va donc s'achever entre le 10 et 12 mai 2026. Aujourd'hui, à notre connaissance, aucun recours contre la STEP n'a été déposé.

Par contre, l'ECPF ou le Conseil d'Etat a souhaité une réunion avec la direction de Greenpeace. M. le président du CoDir a été convié à cette réunion. Finalement, à la lecture des communiqués de presse tant de l'ECPF que de la Préfecture quant à la levée des oppositions et la délivrance des permis de construire, le CoDir trouvait que la STEP était trop associée au projet global. Finalement, il est important que les gens se rendent compte que la STEP doit se faire et se fera. Il y a 25'000 vrais habitants qui veulent aller de l'avant avec ce projet indépendamment de ce qu'il adviendra du projet Micarna. Ceci a donc fait que le CoDir a rapidement réalisé un communiqué de presse. M. Michel Verdon, n'étant pas très satisfait, a demandé à participer à la séance qui a eu lieu il y a une dizaine de jours en présence du Conseiller d'Etat Olivier Curty, de M. Schonenweid, directeur de l'ECP, et de M. Kasser, un des directeurs de Greenpeace. La séance a été bonne. L'essentiel de la séance a quand même tourné devant la volonté du conseil d'Etat d'expliquer et d'espérer que Greenpeace ne s'oppose pas ou ne recourt pas à cette délivrance de permis. Le conseil d'Etat a expliqué le pourquoi de ce projet Micarna à St-Aubin. En résumé, Greenpeace souhaite que la Migros en fasse plus. Ils feront probablement des recours mais n'iront probablement pas jusqu'au Tribunal Fédéral. Il a toutefois été compris qu'il y avait un rapprochement entre Greenpeace et Eco Transitions La Broye, les questions posées sur la STEP étaient les mêmes que dans le courrier reçu de Eco Transitions. Une réponse est en train de se réaliser. M. le président du CoDir a toutefois pu apporter les réponses attendues. Au final, M. Michel Verdon espère que Greenpeace et Eco Transitions ne feront pas recours contre la STEP. Les associations avaient besoin d'éclaircissements notamment sur le facteur temps. Depuis le début, il a toujours été souhaité d'inaugurer la STEP si possible en 2028 mais on voyait déjà que ce serait en 2029. Nous sommes toujours dans ce teaming. L'atelier qui aurait pu être opérationnel en 2027 le sera probablement en 2031.

Une 2^e réunion a eu lieu, il y a deux jours. M. le conseiller d'Etat Olivier Curty, satisfait de la prestation de M. Michel Verdon, lui a demandé de retourner dans son département pour recevoir le directeur de Pro Natura Fribourg. Cette séance, moins lourde, était à peu près semblable à la première. Les arguments de Pro Natura ne sont pas les mêmes idéologiquement parlant de ceux de Greenpeace. Il a pu répondre aux questions sur la STEP. Pro Natura ne fera probablement pas de recours à la STEP.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.

c) Approbation du crédit budgétaire supplémentaire

M. Sébastien Formica demande aux délégués qui approuvent la demande de crédit budgétaire supplémentaire de le faire à main levée à l'aide des bulletins de vote :

Oui : 46

Non : 0

Abstention : 0.

La demande de crédit budgétaire supplémentaire est acceptée l'unanimité.

7. Information sur le plan financier 2026-2030

La parole est passée à Mme Karine Guisolan pour la présentation de ce point.

Elle informe que cette information financière est évolutive et informative, les délégués n'ont pas à se positionner sur son contenu. Elle sera régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution et de l'avancement du projet. Elle fera l'objet d'une présentation annuelle lors de chaque clôture des comptes. Malgré son caractère informatif, elle reste un outil de pilotage important pour chaque commune de manière à pouvoir appréhender une éventuelle révision du règlement de l'épuration en fonction de l'évolution des participations dont voici le tableau :

Planification financière 2026-2030 Compte investissements	Budget 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	Prévisionnel 2029	Prévisionnel 2030
DEPENSES (CHF HT)	9 900 000	27 000 000	30 800 000	30 500 000	9 500 000
Investissements travaux	9 900 000	27 000 000	30 800 000	30 500 000	9 500 000
RECETTES (CHF HT)	0	200 000	2 000 000	2 400 000	3 500 000
Subventions d'investissements	0	200 000	2 000 000	2 400 000	3 500 000

M. Jonas Margot relève qu'il s'agit d'environ CHF 30'000'000.00 par année.

L'assemblée n'ayant pas question, il est passé au point suivant.

8. Informations du CoDir

M. Michel Verdon mentionne que ce qui est intéressant est la projection dans le temps. Pour rappel, la prochaine étape importante est la votation populaire en septembre 2026. Ensuite, les dates clés sont le début des travaux, idéalement encore cette année, de la STEP et ses réseaux, pour une mise en service en fin 2029. Et, en 2031, la partie prétraitement industriel.

Si le projet Micarna ne devait pas voir le jour, il y a la convention pour les investissements. La Migros s'est engagée à payer la part investie par l'EBBV pour leur taille. Dans un scénario catastrophe, nous serions surdimensionnés pendant un petit moment. Micarna utilise 9 hectares pour son projet. Ce serait alors 9 hectares libérés pour d'autres industries toujours dans le segment Agroalimentaire.

La prochaine séance aura lieu le **1^{er} juillet 2026 à 19 h 00 à la salle Louis Vallier à St-Aubin** pour l'élection de la nouvelle législature pour les 5 ans à venir pour les cantons de Vaud et Fribourg.

M. Fabien Aeby demande comment l'assemblée des délégués va interagir avec les communes et les nouveaux délégués. M. Sébastien Formica lui répond que pour Fribourg les constitutives vont se faire dès le samedi 25 avril 2026. Selon la loi, les conseils communaux doivent se reformer dans les 10 jours après l'assermentation. Un appel aux délégués sera alors fait pour préparer cette assemblée constitutive. S'il devait manquer des délégués, le CoDir fera des appels dans les communes.

Pour le canton de Vaud, les assermentations auront lieu entre le 10 et le 15 juin 2026. Idéalement, il serait bien que les délégués de l'EBBV puissent être défini rapidement afin qu'ils soient présents le 1^{er} juillet. La préfecture a informé que les délégués actuels peuvent siéger encore trois mois, soit jusqu'à fin septembre 2026. Au CoDir, il y aura aussi potentiellement un changement puisqu'un membre du CoDir ne s'est pas représenté aux élections de sa commune.

Une précision est encore apportée pour Fribourg : tant que la séance de constitution n'a pas eu lieu, les délégués peuvent encore siéger.

9. Divers

Mme Laurence Baliacas a formellement informé M. Sébastien Formica et le CoDir qu'elle donnait sa démission du poste de secrétaire de l'assemblée des délégués.

M. Sébastien Formica la remercie pour son travail et a toujours eu plaisir à travailler avec elle pendant sa présidence.

Il informe qu'il travaille avec le CoDir afin de trouver une solution pour repourvoir le poste de secrétaire de l'assemblée des délégués. Il lance un appel à toute personne intéressée à reprendre ce poste qui consiste essentiellement à préparer l'assemblée des délégués et la prise des procès-verbaux.

La parole est ensuite passée à M. Philippe Cotting, syndic de la commune de Delley-Portalban, qui donne quelques informations sur sa commune et les derniers investissements réalisés. Il relève l'importance de la votation de ce soir de CHF 110'000'000.00. Il invite ensuite l'assemblée à partager une agape et le verre de l'amitié.

Pour terminer, M. Sébastien Formica remercie :

- Les délégués pour la confiance témoignée pour la direction de l'assemblée
- Tous les délégués en leur priant de transmettre ses remerciements dans les exécutifs ou législatifs respectifs
- Les membres du CoDir pour leur transparence et la bonne collaboration
- Mmes Sylvie Baumann pour la préparation des documents et Laurence Baliacas pour la tenue du procès-verbal et l'aide apportée à la préparation de l'assemblée.

Sur ces mots, M. Sébastien Formica, président, clôt l'assemblée, il est 20 h 13.

Pour l'assemblée des délégués



St-Aubin, le 4 mai 2026

Annexes :

- *Liste des présences*
- *Rapport de l'organe de révision*
- *Présentation du 23 avril 2026.*